

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 16 juillet 2018

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE)

Pouvoirs :

Mmes MM Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY/ Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Christophe GODARD à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Yves GERMAIN / Sandrine PALEO à Gilles LAZAR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

Assistaient à la séance :

MM Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE)

La séance du conseil communautaire est ouverte à 18h00.

◆ ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2018

Le Président présente le procès-verbal du Conseil communautaire du 27 juin 2018.

Anne-Marie BOUCHE observe une anomalie concernant les votes Héricourtois sur les admissions en non valeurs. En effet le vote contre de M. BANET a été oublié or ils votent toujours d'une seule voix donc le compte rendu ne sera pas voté.

Le Président propose de corriger et s'assure de cette possibilité auprès des services lesquels précisent que lors du vote M. BANET ne s'était pas manifesté et n'avait pas levé la main c'est pourquoi son vote contre ou son abstention n'avaient pas été prise en compte.

Anne-Marie BOUCHE souligne qu'ils étaient d'accord tous les deux.

Le Président précise que cela ne change rien et qu'il sera ajouté dans le prochain compte rendu que M. BANET avait cru prendre part au vote.

Anne-Marie BOUCHE ajoute que dans ce cas ils voteront POUR.

Jacques ABRY émet deux remarques sur le compte rendu :

- Il a fait une observation sur la reprise de la compétence transport, cependant il ne trouve pas trace de la transcription de sa remarque aussi il souhaite que le compte rendu soit complété.
- Concernant le schéma de piste cyclable il observe que son intervention sur le niveau de prix des différents équipements n'apparaît pas, de même que son abstention au moment du vote.

Le Président et les services reprennent le compte rendu. Après vérification il s'avère que les deux remarques ont bien été notées de même que le vote mais quelques pages plus loin. Aussi il n'y a pas eu d'omission sur ces points.

Les conseillers communautaires à la majorité (2 abstentions Anne-Marie BOUCHE et Rémy BANET) **APPROUVENT** le procès-verbal du précédent Conseil.

◆ **PROJET ODYSSEE DU CIRQUE: ACHAT DE TERRAINS ET REVISION DU PLU – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Le Président expose que la CCPH a été sollicitée par l'association Odyssée du Cirque tenue de quitter rapidement Bavilliers et qui a cherché aux alentours de son actuelle implantation un nouveau lieu pérenne à la fois pour repositionner leurs installations mais aussi pour favoriser leur développement. Ce centre d'arts a vocation à enseigner et former aux arts du cirque et de la rue, à promouvoir et développer les arts et la culture, à contribuer à la création, la diffusion et la programmation de spectacles vivants, et à accueillir des résidences d'artistes et de compagnie.

Plus de 1500 personnes de l'aire urbaine participent aux différents ateliers et animations proposées tout au long de l'année et des partenariats sont engagés avec l'éducation nationale.

5 salariés œuvrent au sein de cette association créée en 1987 qui réalise un chiffre d'affaire annuel de l'ordre de 350 000 € avec 250 adhérents en provenance de toute l'aire urbaine.

Le projet consiste donc à accueillir à très court terme les actuelles infrastructures de l'Odyssée du cirque, afin qu'elle puisse dès Novembre 2018 installer ses chapiteaux et ses résidences d'artistes.

Il faut noter que l'association souhaite être agréée à moyen terme centre régional de formation professionnelle des arts du cirque et ainsi devenir une référence régionale mais aussi nationale voire internationale. En effet il n'existe actuellement que 3 centres de formation en France dans cette discipline. La région soutient cette initiative de labellisation.

L'implantation sur le pays d'Héricourt au cœur de l'Aire Urbaine, à proximité des voies d'accès contribuera fortement à poursuivre la dynamique engagée par le Pays d'Héricourt en cohérence avec la politique culturelle conduite sur le territoire.

Après avoir envisagé plusieurs lieux possibles, il apparaît que le site le plus pertinent soit situé à proximité immédiate de la zone des Guinnottes 2 à l'entrée de la commune d'Echenans. Quatre parcelles ont été identifiées. Elles peuvent être rendues accessibles depuis le giratoire des Guinnottes 2 par un aménagement de voirie à réaliser sur une parcelle boisée appartenant à la commune de Brevilliers. La Commune de Brevilliers est favorable à céder à la CCPH à titre gracieux, l'emprise nécessaire pour l'accès à ces parcelles.

Les propriétaires des parcelles concernées ont été contactés et ont donné leur accord pour vendre leur bien au prix de 10 000€ TTC/ Ha. Il s'agit de :

- Parcelle ZD 0019 : surface de 1260 m² appartenant à Mr. Michel BINDIT, soit un montant de 1260 € TTC
- Parcelle ZD 0027 : surface de 1934 m² appartenant à Mme. Jeannine JEANNEY, soit un montant de 1934 € TTC

- Parcelle ZD 0029 : surface de 2370 m² appartenant à Mme. Andrée BOUMAKRA, soit un montant de 2370 € TTC
- Parcelle ZD 0031 : surface de 2889 m² appartenant à Mme. Simone NARDIN, soit un montant de 2889 € TTC

Soit une surface totale de 8453 m² et un montant de 8453 € TTC auquel il conviendra d'ajouter les frais d'acte notarié et les indemnités habituelles à verser aux exploitants.

Sur le plan de l'urbanisme

Les parcelles identifiées sont situées en zone N, non constructible. Il convient de les mettre en conformité avec le PLU d'Echenans en vue de l'implantation des équipements de l'Odyssée du cirque.

Pour mémoire, la loi ALUR du 24 mars 2014 a transféré aux Communautés de Communes la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Au vu des éléments précités, la révision envisagée **ne portant pas atteinte aux orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durable** et ayant uniquement pour objet de réduire une zone N et un espace boisé, la procédure à engager peut être allégée en application de l'ordonnance n° 2012-11 du 05 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme et conformément au

Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 110, L121-1, L123-13, L300-2 et R123-21,

La surface de la zone N supprimée sera intégrée à la zone U.

Sur le Financement

Cette opportunité d'accueillir l'Odyssée du cirque n'était pas prévue au budget et à ce stade prévisionnel nous estimons les acquisitions à 12 000 € et les travaux à 200 000 €.

De fait il convient d'utiliser les crédits votés au titre des dépenses imprévues à hauteur de 112 000 € (12 000 € pour l'achat des terrains et 100 000 € pour les travaux) puisque 100 000 € de travaux sont mobilisables dans les crédits du service Développement économique. Il s'agira donc de voter une décision modificative n°2 de la manière suivante :

En dépense d'investissement :

Chapitre 020 – Dépenses imprévues :

BP : 253 692,00 €	DM2 : - 112 000,00 € (Article 020)	nouveaux crédits : 141 692,00 €
-------------------	---------------------------------------	---------------------------------

Chapitre 21 – Immobilisations Corporelles :

BP : 500 975,52 €	DM2 : + 12 000,00 € (Article 2111)	nouveaux crédits : 512 975,52 €
-------------------	---------------------------------------	---------------------------------

Chapitre 23 – Immobilisations en cours :

BP : 4 937 216,60 €	DM2 : + 100 000,00 € (Article 2312)	nouveaux crédits : 5 037 216,60 €
---------------------	--	-----------------------------------

Ces ajustements n'entraînent pas de modification de l'équilibre des deux sections, qui pour le fonctionnement s'établit à 9 419 582,00 €, et pour l'investissement à 6 308 815,00 €.

Sur le plan de financement prévisionnel

Ce dossier a été présenté au contrat régional de métropole en cours d'élaboration au pôle métropolitain Nord Franche Comté et compte tenu de la vocation régionale de cet équipement, nous espérons mobiliser une subvention importante de la Région en sus de la DETR.

Dépenses en HT		Recettes en HT		Taux
Acquisitions foncières	12 000 €	Etat (DETR/FNADT)	69 000 €	30 %
Etude et honoraires:	28 000 €	Région	115 000 €	50%
Travaux :	180 000 €	Maitre d'ouvrage	46 000 €	20 %
Imprévus :	10 000 €			
TOTAL	230 000 €	TOTAL	230 000 €	100 %

80 % de subvention seront donc recherchées sur ce projet.

Marie-Odile NOWINSKY souligne que dans le cadre de la révision du PLU il est nécessaire de faire une publication dans la presse.

Fernand BURKHALTER précise que cela est prévu et que les insertions se feront dans le quotidien régional et les affiches de Haute Saône.

Rémy BANET demande si la communauté de communes va rester propriétaire du terrain ? Si celui-ci sera prêté ? Loué ? Donnée ?

Le Président précise que pour l'instant la CCPH restera propriétaire du terrain mais que celui-ci sera mis à disposition sans doute dans le cadre d'un bail à très très long terme mais cela n'est pour l'heure pas précisé, cette question sera à nouveau évoquée ultérieurement. Il précise toutefois que l'on peut penser que cela se fera comme pour les jardins du Mont Vaudois et les terrains de la commune de Champey avec un bail emphytéotique d'a minima 20 ans voir plus car des constructions en dur sont prévues.

Anne-Marie BOUCHE observe que l'Odyssée du cirque avait un contrat synallagmatique pour le terrain de Bavilliers. C'est-à-dire qu'ils savaient qu'ils restaient pour 3 ans et pas au-delà. Au mois de mars ils savaient déjà qu'ils avaient des problèmes. Le conseil départemental du territoire de Belfort leur a proposé un terrain à Morvillars à la ZAC des Tourelles pour 180 000 €. Ils n'ont jamais dénié répondre à la proposition du Département. *Anne-Marie BOUCHE* souligne que le Président était présent lors de l'assemblée générale de l'Odyssée du cirque et qu'apparemment il a tout décidé seul sans que personne ne sache puisque la Présidente de l'Odyssée s'est empressée d'envoyer, bien avant cette assemblée, un mail au Président du conseil départemental en leur disant : "ça y est on va à Héricourt !" donc pour *Anne-Marie BOUCHE* cela était fait.

Anne-Marie BOUCHE donne lecture d'un article de France Bleu en date du 9/06/18 :

" La célèbre école "l'Odyssee du cirque" aurait pu disparaître il y a quelques semaines. Avec des caisses vides, deux salariés en moins [dont le Fils de la Présidente Mme GISBERT précise Anne-Marie BOUCHE], et toujours aucun terrain où s'installer, l'avenir s'annonce compliqué.

Quel avenir pour l'Odyssee du cirque ? La question se pose depuis plusieurs années maintenant. L'école de cirque de l'agglomération de Belfort est en difficulté, et ne sait toujours pas où elle plantera ses chapiteaux à la rentrée. Seule certitude, elle doit quitter le site du Chénois à Bavilliers avant la fin de l'année. "Il y a urgence", clame la direction, alors que se tient du 2 au 10 juin le 18e festival de l'Odyssee du cirque, avec 19 spectacles au programme.

Sauf que le cirque a bien failli disparaître ces dernières semaines, faute de financement. Au mois de mars, le cirque a même perdu deux membres, en passant de sept à cinq salariés. Pas le choix, les caisses sont vides... À force de se serrer la ceinture, l'Odyssee pouvait très bien disparaître après 25 ans d'activité, regrette sa présidente, Christiane Gibert : "On peut déjà affirmer que l'Odyssee continuera, ce qui est un bel engagement, parce que vous m'auriez posé la question il y a une semaine, je vous aurais peut-être dit que l'année prochaine on n'existera plus... C'est clair, on s'est considérablement appauvris par nos déménagements il y a deux ans."

37 projets refusés

L'association a besoin de plus de place, mais elle n'a pas assez d'argent pour acheter un terrain : "Le terrain coûte 189 000 euros donc ça ne se trouve pas comme ça. En 2017 on a eu 37 projets refusés pour manque de place, c'est considérable. Si on avait eu l'argent l'année dernière, on aurait pu acheter le terrain de Morvillars, on ne l'a pas. C'est vrai que ça traîne, ça traîne..."

Un projet à 1 million d'euros

En plus des 189 000 euros du terrain, il y a les 800 000 euros nécessaires au reste du projet, comme l'achat de matériel. Le cirque a lancé une campagne de financement participatif sur Internet, mais le compteur est bloqué : à peine 3 000 euros. [Anne-Marie BOUCHE souligne que cela veut dire que les adhérents ne sont pas pressés de donner de l'argent, avec 450 € par enfant qui fait du cirque, elle se demande s'il y a beaucoup d'enfants d'Héricourt ou de parents qui donnent cette somme.] Alors l'idée de devenir un centre régional des arts du cirque s'éloigne de jour en jour. "Il y a vraiment du potentiel entre Strasbourg et Besançon. Dans le Doubs et en Haute-Saône il n'y a pas grand-chose, donc il y a une place à prendre, et je pense que depuis 25 ans on a fait nos preuves."

La troupe pourrait bien poursuivre l'aventure en dehors du Territoire de Belfort, faute de soutien du conseil départemental et du Grand Belfort. [...]"

Anne-Marie BOUCHE précise qu'ils ont toujours été soutenus et subventionnés et recevaient 8 000 € par an.

Alors Anne-Marie BOUCHE se pose la question : les caisses sont vides, ils viennent à Héricourt, on leur donne le terrain, on leur donne tout ! Elle propose que soit fait un bail emphytéotique même de 20 ou 25 ans ce qui permettra le jour où l'association disparaît que la CCPH récupère le terrain. L'association est mal partie pour continuer : "il n'y a plus 1 centime" comment voulez-vous qu'elle trouve les moyens, les banques ne suivent pas, personne ne veut suivre, aucune structure matérielle, aucun plan de financement.

Pour ces raisons Rémy BANET et Anne-Marie BOUCHE voteront contre. Elle ajoute que ce projet est voué à l'échec. Elle invite les maires des communes à réfléchir, et souhaiterait presque que cela soit voté à bulletin secret comme cela tout le monde pourra voter en toute sérénité.

Grégoire GILLES intervient au nom de la Région en tant que conseiller régional car il s'agit là d'un sujet où le conseil régional est fortement présent. Sur cette première étape qui consiste à mettre en œuvre ce qui est nécessaire pour pouvoir accueillir l'Odysée du cirque sur le Pays d'Héricourt la Région va participer à hauteur de 50%.

Anne-Marie BOUCHE demande si cela est sur ?

Grégoire GILLES précise que c'est en cours, que le principe a été retenu et que dans la mesure où la culture fait partie des priorités de la Région, c'est un budget qui a, malgré le contexte économique difficile rencontré, progressé de 18% sur ces 2 dernières années. La Région est là. Elle est là pour soutenir la CCPH qui intervient pour pouvoir sauver l'Odysée du cirque. Le sauver ce n'est pas par rapport à des problèmes financiers éventuels, c'est surtout parce que au mois de novembre il faut qu'ils quittent le terrain sur lequel ils sont installés à Bavilliers et que en effet le Grand Belfort n'a pas trouvé autre chose que de mettre à disposition un terrain à Morvillars mais celui-ci est payant. Pourtant quand les collectivités ont un intérêt au développement d'associations on arrive à trouver des solutions et à mettre en œuvre des montages qui permettent de pouvoir financer le terrain nécessaire pour telle ou telle association.

Les 180 000 € n'étaient pas accessibles à l'Odysée du cirque parce qu'ils ont, même si ils ont une trésorerie, un compte de résultats à l'équilibre, vu leurs fonds propres en partie amoindri par le fait qu'ils ont été obligés il y a deux ans de réimplanter leur chapiteaux du fait des terrains qui leur étaient enlevés à côté de la maison de retraite. L'accès au terrain de Morvillars n'était à partir de là pas possible. Aujourd'hui il y a une solution et il félicite la CCPH et son Président pour avoir réussi ce montage qui va permettre d'implanter et sécuriser l'Odysée du cirque avant de pouvoir le développer puisque dorénavant et déjà ont été fléchés 1 millions d'euros au niveau du contrat de territoire de l'Aire Urbaine pour pouvoir en faire en effet un lieu ayant une résonance régionale voir au-delà de la Région en devenant une des écoles du cirque que l'on trouve au niveau national.

Gilles LAZAR précise que son groupe est favorable à ce projet même si il souhaite revenir sur la façon dont cela a été mené, sur la méthode tape à l'œil, conférence de presse le lendemain d'un conseil municipal... et puis une information le lendemain dans laquelle il était mentionné d'une installation à Héricourt. Cette annonce réjouissait les élus héricourtois même s'ils avaient été mis à l'écart et puis patatra cela échappe à Héricourt. Bien sûr cela reste dans le territoire communautaire et tant mieux pour les communes d'Echenans et de Brevilliers qui ont saisi l'opportunité mais il souhaite insister sur cette méthode de gestion de l'exécutif communautaire qui est une méthode à l'opposé de ce qui devrait être fait, c'est une méthode solitaire. Il comprend bien que le Président s'est senti pris au piège, il l'avait annoncé et il devait désormais trouver une solution. Héricourt n'était peut-être plus ce qui lui convenait, il trouve cela dommage. *Gilles LAZAR* souligne que 200 000 € ce n'est pas rien aussi il faudra être extrêmement vigilant, sur le bail soyons également extrêmement vigilants même si l'association a des difficultés, il ne faut pas que cela mette en difficulté la CCPH. Il observe qu'il n'a aucune inquiétude vis-à-vis de la Région qui avait soutenu en son temps le cirque ROMANES et il se souvient que les conseillers Héricourt n'avaient à l'époque pas été aussi unanimes et peu avaient assisté à la représentation de ce cirque. *Gilles LAZAR* se dit plus inquiet par rapport au pôle métropolitain car cela reste pour l'instant quelque chose de peu consistant. Enfin sur le projet de l'Odysée, il souhaite qu'apparaisse dans la délibération une compensation pour les parcelles déboisées.

Jean-Denis PERRET-GENTIL reprend ce qu'il a dit au bureau l'autre jour à savoir qu'il regrette la manière dont ce dossier a été traité : le bureau a été mis devant le fait accompli, le prélèvement de ces emprises sur du terrains agricoles. Il n'est pas contre l'implantation d'un cirque toutefois dépenser 200 000 € dans une période où les finances de la CCPH commencent à être serrées pour un projet comme celui-ci alors qu'il existe sans doute ailleurs des disponibilités foncières. Aussi il s'abstiendra sur ce projet car celui-ci a été ficelé à la va-vite sans véritables discussions et cela ne se fait pas.

Michel CLAUDEL précise que sur les terrains ceux-ci avaient déjà été ciblés il y a près d'un an lorsqu'était apparu le projet de cinéma qui existe toujours... donc sur les terrains ce n'est pas une nouveauté même s'il est vrai que finalement cela se fait un peu vite car il y a la contrainte de l'Odyssée. Pour répondre à Gilles LAZAR sur la question forestière, Michel CLAUDEL souligne que seule la partie située sur Brevilliers est soumise au régime forestier et la partie amputée sera compensée par la commune.

Jacques ABRY s'interroge sur l'aspect assainissement pour cette parcelle. Par ailleurs Jacques ABRY précise qu'il est favorable à ce projet cependant ce projet a en son sens une vocation plus culturelle portée par une structure associative et non assujettie à la fiscalité aussi il est opposé à ce que le financement de cette opération soit fait au détriment de l'économie et si cette solution venait à persister il voterait contre.

Fernand BURKHALTER répond sur la forme qu'il appartient à la fonction du Président de discuter avec différents interlocuteurs. La Région soutient ce projet car cela est de sa compétence. Il souligne que si un centre des arts du cirque régional s'installe sur le territoire communautaire la CCPH est preneuse de part notamment l'intérêt qu'elle porte à la culture, et pour le rayonnement et l'attractivité du territoire.

Concernant l'association, il précise que celle-ci a un budget important, qu'elle a d'ailleurs financé elle-même une partie de ses investissements à pures pertes d'ailleurs puisqu'elle doit quitter les lieux alors pensait pouvoir se pérenniser sur le site ce qui n'est malheureusement pas le cas. Un terrain lui a été proposé à hauteur de 180 000 €, cela n'était pas dans les moyens de l'association. Aussi l'association a sollicité le Président et les conseillers régionaux de l'Aire Urbaine l'ont interrogé sur la faisabilité d'un tel projet à Héricourt. *Fernand BURKHALTER* explique que dans un premier temps il a pensé ville d'Héricourt et a à ce titre envisager plusieurs possibilités lesquelles présentaient des complexités techniques aussi il a préféré envisager une nouvelle solution prudentielle en proposant le site demandé par l'association.

Le Président souligne que son seul rôle dans cette affaire est de représenter le pays d'Héricourt, ce sont les assemblées qui décident et non le Président. D'ailleurs ce dossier a été soumis et acté en bureau. La procédure normale a été respectée et le Président a le droit de prendre des initiatives sinon la présidence se trouve désincarnée et la collectivité amorphe. Il souligne que lorsque le dossier était entre les mains de la ville d'Héricourt les conseillers de la majorité en avaient été informés.

Il ajoute que ce dossier a le soutien des conseillers régionaux.

Anne-Marie BOUCHE reproche que le Président décide de tout et n'informe pas les élus ni l'opposition.

Le Président remarque que s'il devait à chaque décision réunir l'opposition cela mettrait un certain temps alors que les affaires doivent se traiter à chaud.

Fernand BURKHALTER remercie Dominique CHAUDEY et Michel CLAUDEL pour leur investissement pour l'obtention des accords fonciers sur ce dossier.

Michel CLAUDEL souligne qu'il s'agit d'une opportunité d'acquisitions foncières qui est à saisir. De plus il observe que dans ce projet là il n'y a pas de petite commune qui dit oui ou qui dit non, il y a avant tout un projet communautaire.

Fernand BURKHALTER précise que le terrain sera mis à disposition dans les conditions qui seront jugées le plus adéquates. Il ajoute que la CCPH paie les plateformes et que l'association paiera ses infrastructures.

Anne-Marie BOUCHE et Rémy BANET précisent qu'ils ne prennent pas part au vote.

Le conseil communautaire à la majorité (3 abstentions Jacques ABRY, Valéry VOUAGNET et Jean-Denis PERRET GENTIL) décide :

- De valider l'achat des parcelles désignées ci-dessus pour un montant total de 8453 € TTC hors frais d'acte notarié et indemnisation due à l'exploitant agricole,
- D'autoriser le Président à la signature des actes de vente et des conventions de mise à disposition anticipée,
- De prescrire la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article L123-13 du Code de l'Urbanisme,
- De retenir l'objectif poursuivi suivant : modification du zonage des parcelles cadastrées section ZD 0019, 0027, 0029, 0031 afin de permettre l'installation d'équipements de loisirs et culturels et d'activités économiques
- De décider que l'Etat et les autres personnes publiques qui en auront fait la demande, conformément aux articles L123-7 et L123-8 du Code de l'Urbanisme seront associés à la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme lors d'une réunion portant sur l'examen conjoint du projet qui aura lieu avant que le projet de révision allégée du PLU soit arrêté par le Conseil Communautaire, et en tant que de besoin, lorsque le Président le jugera utile,
- De soumettre, conformément aux articles L123-6 et L300-2 du Code de l'Urbanisme, à la concertation de la population et des associations locales, l'étude préalable au projet de révision allégée pendant toute la durée de son élaboration et de retenir comme forme de concertation préalable :
 - Un affichage de la délibération correspondante pendant toute la durée des études nécessaires
 - L'insertion de la délibération correspondante sur le site Internet de la CCPH
 - La mise à disposition d'un registre d'observations à disposition du public pendant toute la durée des études nécessaires,
- Conformément à l'article L123-6 du Code de l'Urbanisme, de transmettre la délibération correspondante au Préfet et de la notifier :
 - à la présidente du Conseil Régional et au président du Conseil Départemental,
 - aux présidents des chambres de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers et de la chambre d'agriculture,
 - aux maires des communes limitrophes
- Conformément aux articles R123-24 et R123-25 du Code de l'Urbanisme, d'afficher la délibération à la CCPH durant un mois et de la diffuser dans un journal local,
- D'autoriser le Président à prendre toutes les décisions relatives à la mise en œuvre de la concertation.

Conformément au Code de l'Urbanisme, à l'issue de la concertation, le Conseil Communautaire délibérera sur le bilan de la concertation et sur l'arrêt de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme.

- De voter la Décision Modificative budgétaire n° 2,
- D'autoriser le Président à inscrire le dossier dans le contrat métropolitain et à déposer les dossiers de subventions,
- D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à ces décisions.

◆ Question diverses :

Le Président précise que M. LAZAR avait demandé lors du précédent conseil l'inscription d'une question diverse qui n'avait pu être présentée pour des raisons de délai de saisine mais peut l'être aujourd'hui.

Gilles LAZAR souligne que la CCPH elle par contre n'est pas dans les clous car elle ne fait pas mention des questions diverses dans son ordre du jour.

Gilles LAZAR précise que "l'objet de cette intervention est d'informer les élus du conseil communautaire, pour celles et ceux qui ne le seraient pas encore, de susciter le débat sur un texte que vient d'adopter en première lecture le parlement. Il s'agit d'une loi qui concerne les compétences communautaires puisqu'il s'agit de l'habitat, du logement. Ce projet dit loi Elan (Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique) a été approuvée par les deux députés LREM de la Haute-Saône. Ce projet de loi va être transmis au Sénat dans les jours qui viennent. C'est la raison pour laquelle , nous pensons que le conseil communautaire peut encore intervenir auprès des parlementaires de la Haute-Saône.

Ce projet de loi marque une rupture! Il est indiqué que le logement n'est plus un droit. Le texte le qualifie de "bien marchand", de "bien d'usage" ou encore de "bien de consommation". Cette mutation sémantique est loin d'être anecdotique , elle traduit le projet libérale de la loi Elan.

La logique de ce texte est de rompre avec une spécificité bien française: la mixité entre les logements publics et privés, confiant au marché l'essentiel des réponses à la crise du logement que traverse notre pays. Si on avait attendu sur le marché pour résoudre le problème du logement, nous aurions encore des millions de français dans des bidonvilles . Rappelons que le marché n'a pas de morale, se moque de l'intérêt général.

Concrètement, c'est l'obligation de regroupement des offices HLM pour celles en dessous de 15000 logements, c'est l'objectif de vendre massivement des logements HLM au privé, sous prétexte de dégager des ressources alors que le gouvernement a déjà pris 3 milliards d'euros aux organismes d'HLM et de vendre des logements sociaux y compris dans les communes ne respectant pas la loi SRU(c'est à dire n'ayant pas en leur sein suffisamment de logements sociaux). On devrait donc passer de 8000 logements vendus actuellement à 40000 par an. Ces logements vendus seront d'ailleurs comptabilisés encore 10 ans, contre 5 ans aujourd'hui dans les communes ne respectant pas les 25% de logements sociaux. Cette loi réduit aussi les normes , notamment en matière d'accessibilité pour les personnes en situation d'handicap puisque il n'est plus demandé, pour les constructions neuves, que seulement 10% de logements soit adaptés aux handicapés contre 100 % aujourd'hui . Cette disposition a provoqué un tollé parmi les associations d'handicapés. Cette loi réduit aussi le rôle des architectes en supprimant les concours d'architectes et réduit le rôle des bâtiments de France dont les avis deviendront facultatifs. Ce qui risque de créer des logements au rabais...

Ce projet de loi va donc à l'encontre des valeurs républicaines qui ont guidé la politique du logement depuis la fin de la guerre. Nous voulions interpeler le conseil communautaire, nous vous proposons d'en débattre et le cas échéant de saisir les parlementaires de notre département avant que cette loi ne soit définitivement adoptée."

Grégoire GILLES insiste sur ce point car il pense en effet que cette loi ne va pas dans le bon sens. Cela va entre autre déstabiliser tout un pan de l'économie. Il trouve important que la CCPH prenne position.

Jean-Denis PERRET GENTIL soutient ce que viennent de dire Gilles LAZAR et Grégoire GILLES. Il trouve important que le conseil communautaire prenne position et que les députés haut-saonais prennent conscience des enjeux de cette proposition de loi.

Le Président précise qu'il ne souhaite pas présenter de texte. Il s'agit uniquement de débattre.

Chantal GRISIER souligne l'inquiétude des organismes logeurs. A terme de nombreux organismes logeurs pourraient disparaître.

Gilles LAZAR souhaite que le conseil communautaire émette un vœu pour que ce projet de loi ne soit pas voté en l'état.

Fernand BURKHALTER précise que c'est au parlement de délibérer. Il rencontre le député prochainement et évoquera à cette occasion ces sujets avec lui. Il attend la réunion d'Habitat 70 pour prendre position.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h15.

Héricourt, le 17 juillet 2018
Le Président,
Fernand BURKHALTER